

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

clp

1.1 Identificateur de produit

Nom du produit: **KERALUX nettoyant actif plus P**

Référence-No.: 1043-01

Numéro de produit: --

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Ce produit ne peut être dans la manière de nous sont utilisés. Une responsabilité en cas de mauvaise applications est exclue.

Secteur d'utilisation:

SU 5 Fabrication de textiles, cuir, fourrure

SU21 Utilisations par des consommateurs: Ménages privés / public général / consommateurs

SU22 Utilisations professionnelles: Domaine public (administration, éducation, spectacle, services, artisans)

Catégorie du produit:

PC23 Produits pour tannage, teinture, imprégnation de finition et soin du cuir

PC35 Produits de lavage et de nettoyage (y compris produits à base de solvants)

Catégorie du procédé: PROC10 Application au rouleau ou au pinceau

Catégorie de rejet dans l'environnement: ERC8c Utilisation intérieure à grande dispersion entraînant l'inclusion sur ou dans une matrice

Catégorie de l'article: -

Emploi de la substance / de la préparation:

(Attention aux indications du traitement pour ce produit.)

Produit de nettoyage pour enlever la saleté graisseuse superficielle et pour transférer de couleur sur cuire pigmenté.

Utilisations déconseillées:

Ne convient pas pour la purification de l'aniline pur cuir, nubuck et daim.

D'une application sur le textile est déconseillée.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Producteur / fournisseur :

LCK GmbH
Im Unterfeld 2
D-76698 Ubstadt-Weiher

Service chargé des renseignements : Développement: ++49 - 7251 / 9625 - 0 (info@lederpflege.de)

1.4 Numéro d'appel d'urgence Laboratoire: ++49 - 7251 / 9625 - 0 (08:00 - 16:30)

Centre antipoison:

ORFILA:
01 45 42 59 59

SECTION 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]:

GHS05 corrosion

Skin Corr. 1C H314 Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.

GHS07

Eye Irrit. 2 H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

Classification selon la directive 67/548/CEE ou directive 1999/45/CE [DSD/DPD]: néant

Indications particulières concernant les dangers pour l'homme et l'environnement:

Le produit n'est pas à étiqueter, conformément au procédé de calcul de la "Directive générale de classification pour les préparations de la CE", dans la dernière version valable.

Système de classification:

La classification correspond aux listes CEE actuelles. Elle a été complétée par des indications tirées de publications spécialisées et de nos propres études.

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008 Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.

Pictogrammes de danger

(Voir section 2.1)

GHS05

Mention d'avertissement Danger

Mentions de danger

H314 Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.

Conseils de prudence

P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

P102 Tenir hors de portée des enfants.

P103 Lire l'étiquette avant utilisation.

P260 Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.

Nom du produit: **KERALUX nettoyant actif plus P**

(suite de la page 1)

- P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.
 P303+P361+P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): enlever immédiatement les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/se doucher.
 P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
 P321 Traitement spécifique (voir sur cette étiquette).
 P304+P340 EN CAS D'INHALATION: transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer.
 P405 Garder sous clef.
 P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

Étiquetage de paquets dont le contenu n'excède pas 125 ml: Il n'y a pas d'exceptions pour un étiquetage CLP raccourci.

2.3 Autres dangers Il n'y a pas d'autres dangers connus.
 Résultats des évaluations PBT et vPvB: Non applicable.

SECTION 3: Composition/informations sur les composants

3.1 Caractérisation chimique: Substances -

3.2 Caractérisation chimique: Mélanges

Description : Solution aqueuse de tensides différentes.

Composants dangereux :

No CAS	Désignation / Identification		%
CAS: 107-98-2 EINECS: 203-539-1 Numéro index: 603-064-00-3 Reg.nr.: 01-2119457435-35-	1-Méthoxypropane-2-ol	R10-67 ⚠ Flam. Liq. 3, H226; ⚠ STOT SE 3, H336	1-<3%
CAS: 169107-21-5	Éthoxylate d'alcool (C9-C11)	⚠ Xn R22; ⚠ Xi R41 ⚠ Eye Dam. 1, H318	1-<3%

Autres ingrédients: .

No CAS	Désignation / Identification	%
7732-18-5	Eaux distillées, de conductibilité ou de meme degre de purete	95-100%

SVHC (Substances of Very High Concern): Il ne contient pas de substances énumérées.

Règlement (CE) 648/2004 relatif aux détergents / Étiquetage du contenu: INCI: <http://ec.europa.eu/consumers/cosmetics/cosing>

Désignation / Identification	%
Polycarboxylates, Agents de surface non ioniques	< 5%
Éthers de glycol, Colorants, Parfums (D-LIMONENE, GERANIOL)	

Indications complémentaires :

Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

Plus d'informations sur les ingrédients peuvent être trouvés à l'adresse www.dguv.de/ifa/de/gestis/stoffdb/index.jsp.

SECTION 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Indications générales :



Eloigner sans retard la personne accidentée de la zone dangereuse.

En cas d' indisposition du patient, consulter un médecin et lui présenter cette fiche technique.

après inhalation : Donner de l'air frais, consulter un médecin en cas de troubles.

après contact avec la peau : Verunreinigte Kleidung sofort ausziehen. Betroffene Körperstellen mit viel Wasser und Seife reinigen.

après contact avec les yeux : Lavage avec de l'eau en écartant les paupières plusieurs minutes et consulter un médecin.

après ingestion : Rincer la bouche avec de l'eau. Ne pas provoquer de vomissement. Aller chercher un médecin et lui présenter cette fiche de données.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés Etat maladi

Indications destinées au médecin : Aucune.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires Pas d'autres informations importantes disponibles.

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction:



CO₂, poudre d'extinction ou jet de pulvérisation d'eau. Combattre les foyers importants par jet de pulvérisation d'eau ou mousse résistant à l'alcool.

(suite page 3)

Nom du produit: **KERALUX nettoyant actif plus P**

(suite de la page 2)

Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité : Aucune.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

En cas d'incendie des gaz suivants sont libérés:

Monoxyde de carbone (CO)

Lors d'un incendie, des substances corrosives sont libérés. Glissant.

5.3 Conseils aux pompiers

Équipement spécial de sécurité : Aucune mesure particulière n'est requise.

Pour plus d'informations:

Refroidir les récipients avec un jet d'arrosage à l'eau. Les fûts d'emballage pour le transport peuvent, lorsque la chaleur est forte, éclater en explosant.

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence



Eloigner toutes les personnes non autorisées de la zone dangereuse.

Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.

Sol particulièrement glissant du fait de la présence de produits répandus ou renversés

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement Ne pas rejeter à l'égout, ni dans le milieu naturel.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).

Conformément aux instructions, éliminer le matériel rassemblé

6.4 Référence à d'autres sections

Aucune substance dangereuse n'est dégagée.

Afin d'obtenir des informations sur une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

SECTION 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger:



Lors du traitement du produit, ne pas manger, ne pas boire ou ne pas fumer.

Préventions des incendies et des explosions: Aucune mesure particulière n'est requise.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Stockage :

Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage : Ne conserver que dans le fût métallique d'origine

Indications concernant le stockage commun :



Entreposer séparément d'aliments.

Autres indications sur les conditions de stockage :



Protéger du gel, d'une forte exposition au soleil et de toutes impuretés.

Température maximale de stockage : 45 °C

Température de stockage recommandée : De 5 °C à 35 °C

Classe de stockage : 8 B

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s): Le produit est conçu pour les applications spécifiées dans la description du produit. (Voir la section 1.2)

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques : Sans autre indication, voir point 7.

8.1 Paramètres de contrôle

Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail :

DNEL: Non disponible.

PNEC: Non disponible.

Limites d'exposition: France / UE

(suite page 4)

Nom du produit: **KERALUX nettoyant actif plus P**

(suite de la page 3)

No CAS	Désignation	Valeur	Unité
107-98-2	1-Méthoxypropane-2-ol		
VME (France)		Valeur momentanée: 375 mg/m ³ , 100 ppm Valeur à long terme: 188 mg/m ³ , 50 ppm risque de pénétration percutanée	
IOELV (Union Européenne)		Valeur momentanée: 568 mg/m ³ , 150 ppm Valeur à long terme: 375 mg/m ³ , 100 ppm	Peau

Indications complémentaires :

Le applicables VME-liste a été utilisée comme base pour la préparation et / ou la révision de cette fiche de données de sécurité.

8.2 Contrôles de l'exposition

8.2.0 Equipement de protection individuel :

8.2.1 Mesures générales de protection et d'hygiène :



Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

Après le traitement de ce produit, utiliser une crème revitalisante pour la peau.

8.2.2 Protection respiratoire : non nécessaire.

8.2.3 Protection des mains :



Gants de protection.

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.

Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

- Matériau des gants:

Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.

- Temps de pénétration du matériau des gants: Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

- Pour le contact permanent dans des domaines d'emploi ne présentant pas de risque élevé de blessures (ex: laboratoire), des gants dans les matériaux suivants sont appropriés:

0,2 - 0,4 mm; ≤ 120 min.

Butylcaoutchouc

Caoutchouc fluoré (Viton)

Caoutchouc nitrile

- Pour le contact permanent, des gants dans les matériaux suivants sont appropriés:

0,5 - 0,7 mm; 120 - 240 min.

Gants en matière plastique

Butylcaoutchouc

Caoutchouc fluoré (Viton)

Caoutchouc nitrile

- Des gants dans les matériaux suivants ne sont pas appropriés:



Gants en caoutchouc

Gants en tissu épais

8.2.4 Protection des yeux :



Lunettes de protection.

Lunettes de protection hermétiques.

8.2.5 Protection du corps :



Vêtements de travail protecteurs.

Vêtement de protection étanche

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Indications générales:

Aspect:

Forme : liquide
Couleur : jaune clair
Odeur : agréable

(suite page 5)

Nom du produit: **KERALUX nettoyant actif plus P**

(suite de la page 4)

Seuil olfactif:	Non déterminé.
valeur du pH à 20 °C:	11 (DIN 51369)
Modification d'état:	
Point de fusion :	non déterminé
Point d'ébullition :	100 °C (DIN)
Point d'éclair :	Non applicable.
Comportement au feu:	Le produit ne's incinère tout seul.
Température d'inflammation :	

Température de décomposition :	Non déterminé.
Auto-inflammabilité :	Le produit ne s'enflamme pas spontanément.
Danger d'explosion :	Le produit n'est pas explosif.
Limites d'explosivité :	Non applicable.
inférieure :	1,5 Vol % (DIN 51649)
supérieure :	13,7 Vol % (DIN 51649)
Propriétés comburantes:	Ce produit n'est pas comburant.
Pression de vapeur à 20 °C:	23 hPa (DIN 51640)
	Non déterminé.
Densité à 20 °C:	1,002 g/cm ³ (DIN 51757)
Densité en vrac :	Non applicable.
Vitesse d'évaporation.	Non déterminé.
Solubilité dans/miscibilité avec:	
l'eau :	entièrement miscible
Coefficient de partage (n-octanol/eau) :	Non déterminé.
Viscosité :	
dynamique à 20 °C:	2 mPas (DIN 53019)
Test de séparation des solvants :	Non applicable.
Entièrement soluble:	
Ingrédients inflammable:	2,4 %

9.2 Autres informations	
VOC (EU):	23,7 g/l
VOC (EU):	2,37 %
Commentaire:	Le produit n'est pas soumis à la directive 2004/42 de l'UE.

SECTION 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité: Ce produit n'a pas la réactivité chimique / bas.

10.2 Stabilité chimique: Le produit est en conformité avec les conditions de stockage et de transformation, chimiquement stable.

Conditions à éviter : Pas de décomposition lorsque l'utilisation et le stockage sont conformes aux prescriptions.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses: Aucune réaction dangereuse connue

10.4 Conditions à éviter: Voir la section 7.2

10.5 Matières incompatibles: Pas d'autres informations importantes disponibles.

10.6 Produits de décomposition dangereux: Avec la manipulation correcte et le stockage de tout produit de décomposition dangereux sont attendus.

Indications complémentaires :

Si on respecte les conditions d'utilisation prescrites, il n'y a aucun danger de décomposition ou d'une réaction chimique incontrôlée.

SECTION 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë :

Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification :

Avec ce produit, aucune étude toxicologique n'a été menée sur les organismes vivants. Les données suivantes sont des valeurs de la littérature sur les ingrédients individuels qui n'ont pas de prétention à l'exhaustivité.

No CAS Désignation

Type Valeur Espèce

107-98-2 1-Méthoxypropane-2-ol

Oral	LD 50	7200 mg/kg (rat)
------	-------	------------------

Dermique	LD 50	13000 mg/kg (Rabbit)
----------	-------	----------------------

Inhalatoire	LC 50/4	6 mg/l/4h (rat)
-------------	---------	-----------------

169107-21-5 Éthoxylate d'alcool (C9-C11)

Oral	LD 50	> 2000 mg/kg (rat)
------	-------	--------------------

Symptômes significatifs dans les tests sur animaux : Nous ne disposons d'aucun résultat à ce sujet.

Effet primaire d'irritation :

De la peau : Effet corrosif sur la peau et les muqueuses.

Des yeux : Effet fortement irritant avec risque d'une affection grave des yeux.

Sensibilisation : Le produit contient moins de 0,1% de matières sensibilisateurs.

(suite page 6)

Nom du produit: **KERALUX nettoyant actif plus P**

(suite de la page 5)

Toxicité subaiguë à chronique :

Résultat : Nous ne disposons, sur ce point, d'aucune donnée toxicologique.

Indications toxicologiques complémentaires :

Corrosif
Irritant

Toxicité par administration répétée: Ne sont pas testés.

Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction): Le produit ne contient pas de substances CMR.

SECTION 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Toxicité aquatique : Pas d'autres informations importantes disponibles.

12.2 Persistance et dégradabilité

Autres indications : Le produit se biodégrade très bien. (7d:<92%)

12.3 Potentiel de bioaccumulation Les données suivantes ont été prises à partir de la littérature.

CAS	Nom chimique
107-98-2	1-Méthoxypropane-2-ol

Type d'essai	Concentration active
Bioaccumulation	< 3 log Pow (-)

12.4 Mobilité dans le sol Pas d'autres informations importantes disponibles.

Autres indications: Nous ne disposons d'aucune donnée sur ce point.

12.5 Effets écotoxiques:

Remarque: Nous ne disposons d'aucune donnée sur ce point.

12.5.1 Comportement dans des installations d'épuration :

Type de test, concentration active, méthode, analyse

107-98-2 1-Méthoxypropane-2-ol

Dégradabilité (28d)	28 % (-)
---------------------	----------

IC 50/72h	> 1000 mg/l (Selenastrum capricornutum)
-----------	---

169107-21-5 Éthoxylate d'alcool (C9-C11)

Dégradabilité (28d)	> 60 % (BeS)
---------------------	--------------

Remarque: De grandes quantités de produit dans les usines de traitement des eaux usées dues moussant sévère. La biodégradabilité n'est pas altérée.

Autres indications : Aucune.

12.5.2 Autres indications écologiques :

Valeur COD : Aucune donnée disponible.

Valeur BOD : Aucune donnée disponible.

12.5.3 Contient de par sa formule les métaux lourds et composés suivants de la directive CEE No 2006/11 CEE : Aucune

12.5.4 Indications générales :

Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou la canalisation.

Le(s) agent(s) de surface contenu(s) dans cette préparation respecte(nt) les critères de biodégradabilité comme définis dans la réglementation (CE) no 648/2004 relatif aux détergents. Les données prouvant cette affirmation sont tenues à la disposition des autorités compétentes des Etats Membres et leur seront fournies à leur demande expresse ou à la demande du producteur de détergents.

12.6 Résultats des évaluations PBT et VPVB Non applicable.

12.7 Autres effets néfastes Pas d'autres informations importantes disponibles.

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Recommandation :

De petites quantités peuvent être diluées avec beaucoup d'eau et éliminées. De plus grandes quantités sont à éliminer conformément aux normes des autorités locales.

Code déchet :

A La classification dans un code des déchets selon le catalogue européen des déchets est à faire après accord préalable avec la société responsable pour l'élimination des déchets.

Catalogue européen des déchets

20 00 00	DÉCHETS MUNICIPAUX (DÉCHETS MÉNAGERS ET DÉCHETS ASSIMILÉS PROVENANT DES COMMERCES, DES INDUSTRIES ET DES ADMINISTRATIONS), Y COMPRIS LES FRACTIONS COLLECTÉES SÉPARÉMENT
----------	--

20 01 00	fractions collectées séparément (sauf section 15 01)
----------	--

(suite page 7)

Nom du produit: **KERALUX nettoyant actif plus P**

(suite de la page 6)

20 01 29*	détergents contenant des substances dangereuses
15 00 00	EMBALLAGES ET DÉCHETS D'EMBALLAGES, ABSORBANTS, CHIFFONS D'ESSUYAGE, MATÉRIAUX FILTRANTS ET VÊTEMENTS DE PROTECTION NON SPÉCIFIÉS AILLEURS
15 01 00	emballages et déchets d'emballages (y compris les déchets d'emballages municipaux collectés séparément)
15 01 10*	emballages contenant des résidus de substances dangereuses ou contaminés par de tels résidus

Emballages non nettoyés :

Recommandation :

Les emballages non contaminés peuvent faire l'objet d'un recyclage.

Vider complètement le récipient.

Les emballages contaminés doivent être vidés aussi complètement que possible et peuvent alors, après nettoyage adéquat, faire l'objet d'une récupération.

Produit de nettoyage recommandé :

Nettoyage auto-recyclant.

L'eau

Emballages nettoyés/débarrassés des résidus:



Les emballages ne présentant aucune adhérence nocive de produit (par exemple durcies ou nettoyées) peuvent être amenées à la récupération.

SECTION 14: Informations relatives au transport

14.1 No UN ADR, ADN, IMDG, IATA	néant
14.2 Nom d'expédition des Nations unies ADR, ADN, IMDG, IATA	néant
14.3 Classe(s) de danger pour le transport Class	néant
14.4 Groupe d'emballage ADR, IMDG, IATA	néant
14.5 Dangers pour l'environnement: Polluant marin :	non
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur Segregation groups	Non applicable. -
14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC	Non applicable.
Indications complémentaires de transport :	Pas de produit dangereux selon la réglementation pour les produits dangereux. Ce produit peut être par voie postale.
ADR Remarques :	Aucune.
IMDG Remarques :	Aucune.
IATA Remarques :	Je vous en prie respectent les conditions générales Instructions d'emballages de IATA / ICAO.
14.8 "Règlement type" de l'ONU:	-

SECTION 15: Informations réglementaires

15.1 Réglementations / législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

REACH Annex XVII: Les ingrédients ne sont pas répertoriés.

Prescriptions nationales : Les réglementations nationales sont à déterminer par la responsabilité propre de l'utilisateur.

France: Les réglementations nationales ne sont pas connus.

15.2 Évaluation de la sécurité chimique Pour les ingrédients avec un ECHA-inscription sont disponibles évaluation du risque chimique.

SECTION 16: Autres informations

Les détails ci-dessus sont basées sur le dernier état de nos connaissances. Traitement des notes pour ce produit sont répertoriés dans une fiche technique. Les lois existantes, décrets et règlements, même ceux qui ne sont pas indiqués dans cette fiche doivent être respectés par le destinataire de nos produits sous sa propre responsabilité.

⌘ L'étiquetage sera modifié au CLP au moment de DPD. Différents marquages sur les emballages sont possibles ⌘

Raisons des changements: Mise à jour des données.

(suite page 8)

FR

Nom du produit: **KERALUX nettoyant actif plus P**


(suite de la page 7)

Phrases importantes:

H226 Liquide et vapeurs inflammables.
H318 Provoque des lésions oculaires graves.
H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

R10 Inflammable.
R22 Nocif en cas d'ingestion.
R41 Risque de lésions oculaires graves.
R67 L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.

Remarques pour formation:


 Pour usage commercial du produit, chaque année pour informer les employés sur les dangers potentiels.

La liste des substances autres:

GADSL - Global Automotive Declarable Substance List: Les ingrédients ne sont pas répertoriés.

Service établissant la fiche technique: Voir la section 1.3

Note:

 Les informations sur les ingrédients donnés dans cette fiche technique se basent sur les informations de nos fournisseurs de matières premières. Malgré manipulation soignée, l'exhaustivité et l'exactitude de ces données ne peuvent pas être garantis. Cela est particulièrement vrai pour les substances en dessous de leur limite de déclaration et de substances sans classement ou sans attribution à un numéro de CAS. Des données physiques ont été identifiées par le fabricant de ce produit. Ils représentent aucune garantie des caractéristiques du produit et n'établissent aucun lien juridique contractuel.
La validité de cette fiche de données de sécurité expire un an après sa sortie.

Acronymes et abréviations:

RID: Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer
ICAO: International Civil Aviation Organization
IOELV: Indicative Occupational Exposure Limit Value (EU)
ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route
IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods
DOT: US Department of Transportation
IATA: International Air Transport Association
GHS: Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals
EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances
ELINCS: European List of Notified Chemical Substances
CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)
DNEL: Derived No-Effect Level (REACH)
PNEC: Predicted No-Effect Concentration (REACH)
LC50: Lethal concentration, 50 percent
LD50: Lethal dose, 50 percent
Flam. Liq. 3: Flammable liquids, Hazard Category 3
Skin Corr. 1C: Skin corrosion/irritation, Hazard Category 1C
Eye Dam. 1: Serious eye damage/eye irritation, Hazard Category 1
Eye Irrit. 2: Serious eye damage/eye irritation, Hazard Category 2
STOT SE 3: Specific target organ toxicity - Single exposure, Hazard Category 3

[*] Les chapitres de la fiche technique sur la sécurité marqués avecun (*) ont été change par rapport à la première version.